

## Fiche navette générale Demande de réservation de local

✚ Nom de l'Association\* :

✚ Nom du demandeur\* :

✚ Numéro de téléphone à joindre\* :

✚ Adresse mail\* :

✚ Objet de la Manifestation\* :

✚ Réservation pour le (dates et heures) :

- Début (date et heure)\* :
- Fin (date et heure)\* :

\* Champs obligatoires

### Lieu de la Manifestation :

<b>Salle 1</b>		<i>Réponse de la Mairie</i>
<b>Salle Henri Servant</b> <small>(Capacité max : 80 personnes)</small>	Oui / Non (entourer)	
<b>Salle du Préau</b> <small>(Capacité max : 80 personnes)</small>	Oui / Non (entourer)	
<b>Centre de Loisirs</b> <small>(Capacité max : 300 personnes)</small>	Oui / Non (entourer)	

Il est conseillé de réserver les locaux dans les 15 jours avant la réunion. Les demandes sont prises en compte par ordre chronologique de dépôt.

À tout moment la mairie de Varilhes reste prioritaire de l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées. Il est interdit de sous-louer ou de prêter la salle à un tiers.

La célébration de mariages est prioritaire dans la salle Henri Servant.

Cette fiche doit être dûment remplie et déposée au secrétariat de la Mairie.

Après vérification et visa par le Maire, une confirmation doit être donnée au demandeur.

Le document doit être conservé.

*Date et Signature du demandeur :*

*Signature du Maire  
Martine ESTEBAN :*